Vidéoprotection et vidéo-verbalisation

La vidéoprotection ainsi que la vidéo-verbalisation sont en place à Sannois.

Vidéoprotection

La ville de Sannois dépend désormais d'un grand centre de supervision urbain à Franconville.

À Sannois, ce sont 42 caméras fixes et 2 mobiles qui sont installées sur le périmètre de la commune.

Ce nouveau grand centre réunit les agents et écrans des trois anciens centres de supervision urbain (CSU) de Cormeilles-en-Parisis, Franconville-Sannois et Saint-Prix. Début 2021, ce seront 400 caméras fixes et 30 mobiles qui seront déployées sur le territoire de l’agglomération. Elles filment 24 heures/24 et 7 J/7.

Le site est doté d’une salle de crise, d’une salle de relecture et de gravage, de bureaux et d’un mur d’images avec 38 écrans divisibles en vignettes et un grand écran. Une quarantaine de personnes permettent le fonctionnement du lieu : agents de surveillance, des services administratifs et techniques. Le bâtiment fait également office de quartier général pour les agents de la police intercommunale. Dans la grande salle, un écran permet ainsi de géolocaliser en temps réel les patrouilles de la police intercommunale et de certaines polices municipales.

Vidéo-verbalisation

La vidéo-verbalisation des infractions au code de la route est effective dans plusieurs rues de la ville depuis le 1er janvier 2022. Elle s’appuie sur les dispositifs de vidéosurveillance déjà mis en place. Treize caméras de la commune sont utilisées pour la vidéo-verbalisation. Les images sont contrôlées par des agents assermentés du centre de supervision de l’agglomération du Val Parisis.

Les infractions susceptibles d’être verbalisées sont :

- les stationnements gênants (aires de livraison, double file, entrée carrossable, aire piétonne) : 35 €
- les stationnements très gênants (places réservées aux personnes en situation de handicap, transports de fonds, pistes cyclables, voies de bus, passage piéton, trottoir) : 135 €.

Police municipale

44 boulevard Charles de Gaulle
95110
Sannois
Tél. 01 39 81 48 88
police.municipale@sannois.fr

Accueil du public
Lundi au vendredi de 8h30-12h / 13h30-18h